

Compte-rendu de la commission bâtiments du 3 juillet 2014

La commission Bâtiments s'est réunie sous la présidence de Patrick POCHON au siège de la Communauté de communes Les Terres du Gâtinais.

Membres présents :

M. D. LALOUE Vice-President	Guercheville
M. C. LETURQUE	Amponville
M. E. MOLVEAUX	Burcy
Mme Y. BAGREAUX	Fromont
M. M. FROT	La Chapelle la Reine
M. P. DESBROSSE	Nanteau sur Essonne
Mme C FLUHR	Noisy sur Ecole
M. J.M BERTRAND	Rumont
M. Y. DUBOIS	Ury
M. G. MORET	Villiers sous Grez

Jean-Claude HARRY, Président de la CCTG, après avoir accueilli les membres et installé la commission, a fait une présentation de la CCTG en insistant sur la volonté de faire évoluer notre intercommunalité pour l'intérêt de nos habitants .

P Pochon a redonné l'ordre du jour et a exposé un état des lieux des bâtiments intercommunaux.

La CCTG a la gestion de 3 bâtiments avec un statut différent pour chaque.

La gare routiere

le syndicat des transport ayant été dissout, il revient normalement à la CCTG de gérer ce site.

L'arrêté préfectoral de dissolution de ce syndicat n'est toujours pas signé (peut-être en fin d'année...), ce qui rend la situation ambiguë.

Officiellement la CCTG n'est pas propriétaire. Il y a un vide juridique.

La CCTG a malgré tout pris une assurance, en cas de sinistre ou d'accident, et en assure le fonctionnement.

La commune de La Chapelle la Reine effectue actuellement l'entretien des abords et le balayage.

Il faudra prévoir la mise en place d'une convention avec la mairie de La Chapelle la Reine quand la situation sera clarifiée.

Locaux multi-accueil »Les lutins de la Reine »

Les locaux du multi-accueil sont la propriété de la commune de La Chapelle la Reine La CCTG remplit le rôle du propriétaire.

Le titulaire qui gère ce multi-accueil est l'association « Familles Rurales »

Quelques problèmes n'ont pas été réglés depuis la transmission des locaux à la CCTG .

A ce jour un seul compteur de gaz alimente l'école primaire et le multi-accueil, de même pour l'eau.

La gestion de ce bâtiment nécessite la pose de compteurs divisionnaires.

Familles Rurales devra faire le nécessaire pour les abonnements de l'eau et l'électricité et gaz.

La Directrice des Lutins de la Reine nous a demandé quelques aménagements :
La pose de stores occultants pour un dortoir et un store extérieur sur la façade ainsi que l'achat d'un coffre-fort pour entreposer la régie.

Une réunion transversale avec les différents intervenants est prévue pour préciser les champs d'interventions de chacun.

Siège de la CCTG

La CCTG est locataire des locaux.

Il s'agit d'un bail de 9 ans à usage administratif.

Il est rappelé que la CCTG ,lors de sa création, a financé des travaux de ces locaux : cloison vitrée, carrelage, électricité pour la partie issue de secours et peinture.

Ces locaux posent des problèmes de conformité et de conditions de travail.

L'installation électrique atteste qu'elle n'est pas récente et non conforme. Un bureau de vérification devra faire une expertise.

.Les locaux n'offrent aucune possibilité d'aération et de ventilation (Uniquement la porte d'entrée)

. Une odeur nauséabonde provenant de l'office se propage dans les bureaux par une pseudo bouche d'aération

Le chauffage de la salle de réunion est bruyant et peu efficace.

Le parking réservé à la CCTG n'est pas balisé ni même matérialisé au sol

Ceci devait être réalisé par le bailleur.

Le sol comporte des trous qui peuvent être dangereux.

Un rdv va être pris avec le propriétaire (Mr Aimé PLOUVIER) pour lui faire part de nos doléances.

.Nous lui demanderons :

- d'engager des travaux pour rendre ces locaux *viables* et *respirables*,

- par- l'installation d'une ventilation,,
- la pose de fenêtres coté petite salle de réunion

- d'assurer- l'état des installations électriques et de chauffage

- le bon état et l'accès du parking tel que cela figure dans le bail.

La prochaine réunion de la commission Bâtiments prévue fin septembre sera consacrée à la visite du multi-accueil.